

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 31/01/2024
ID Télétransmission : 033-213300635-20240130-134947-DE-1-1

**Séance du mardi 30 janvier
2024
D-2024/28**

Date de mise en ligne : 02/02/2024

certifié exact,

Aujourd'hui 30 janvier 2024, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H59 à 18H24

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime ROSSELIN, Madame Léa ANDRE, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 14h55, Monsieur Nicolas PEREIRA présent à partir de 14h55, Monsieur Francis FEYTOUT présent à partir de 16h00.

Monsieur Jean-Baptiste THONY présent sauf de 15h00 à 17h00, Monsieur Vincent MAURIN présent jusqu'à 17h45, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 17h59, Madame Sylvie JUSTOME présente jusqu'à 17h59, Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 17h59.

Excusés :

Madame Céline PAPIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

Equipements de sports et de loisirs. Rapport annuel SBSL de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Information

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2017/408 en date du 9 octobre 2017, la ville de Bordeaux a confié, par contrat de concession de service portant délégation de service public, l'exploitation de plusieurs équipements de sports et de loisirs à la Société en nom collectif (SNC) Société bordelaise de sports et de loisirs (SBSL) – Axel Vega, aujourd'hui filiale du groupe Récréa.

Il s'agit du stadium - vélodrome de Bordeaux Lac et de la patinoire, des tennis et du bowling de Mériadeck. Ces équipements contribuent au développement de la pratique sportive et d'activités récréatives sur le territoire bordelais en accueillant tout type de public tels que les scolaires et périscolaires, les clubs amateurs et sportifs professionnels ainsi que « le grand public » représenté par les particuliers mais également les entreprises.

Ce contrat de concession d'une durée de 5 ans a pris effet le 1er janvier 2018 et a expiré le 31 décembre 2022.

Dans ce cadre, il a été confié au délégataire les missions suivantes :

- L'accueil et l'animation des activités physiques, sportives et récréatives inhérentes aux équipements qui lui sont confiés,
- L'accueil et le développement de manifestations à caractère sportif ou de séminaires,
- La gestion, l'exploitation et la promotion de l'ensemble des équipements,
- Les éventuelles adaptations des équipements nécessaires pour des manifestations de portée internationale.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la CCSP examine comme chaque année le rapport établi par le délégataire de service public.

Conformément aux articles L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales, L. 3131-5 du Code de la commande publique et 31 et suivants du contrat susmentionné, le délégataire a l'obligation de remettre à la ville un rapport annuel présentant les données comptables, une analyse de la qualité des ouvrages et des services, un compte rendu technique et financier comportant les informations relatives aux tarifs pratiqués.

La présente information est relative au rapport annuel 2022 du délégataire pour les équipements de sports et de loisirs en gestion déléguée.

I. Suivi de l'activité

Le délégataire met en évidence à travers le rapport annuel une année 2022 très satisfaisante. Première année d'activité complète « post covid » cette dernière a permis de faire évoluer les méthodes de travail du délégataire notamment en matière de gestion du personnel et de prise en compte de l'environnement. Enfin, les résultats de l'exercice sont très positifs, les fréquentations de la patinoire et du bowling étant les plus hautes enregistrées depuis le début du contrat.

Tous les objectifs contractuels ont été atteints par le délégataire.

L'année 2022 correspondant à la première année d'exploitation complète post-covid, les résultats communiqués ci-après sont à appréhender aux vu des résultats de l'année 2019, année de référence du contrat actuel.

La fréquentation de la patinoire a connu une hausse très significative sur l'accueil du grand public avec une augmentation de près de 39 % par rapport à la dernière année complète d'exploitation, l'année 2019. La patinoire de Mériadeck a enregistré 96 616 entrées publiques

dont 42% de résidents bordelais.

La patinoire accueille trois clubs résidents pour la promotion et le développement de la pratique sportive : un club de hockey sur glace amateur, le BGHG, un club de patinage artistique, le BSG, et un club professionnel « Les Boxers ». Après deux années particulières tous ont connu une activité classique en 2022.

Tout public confondu, l'année 2022 représente la meilleure année depuis le début de la délégation en 2018.

Le délégataire met en évidence une difficulté à relancer l'activité du stadium vélodrome notamment au niveau de l'activité cyclisme.

La chute de la fréquentation scolaire constatée en 2021 se confirme sur l'activité athlétisme avec 47 % de moins qu'en 2019. Le cyclisme en revanche commence à se redévelopper en atteignant 2 203 entrées contre 2 584 en 2019.

Concernant les sportifs, les fréquentations continuent de progresser mais restent encore inférieure de 15 % à celles de 2019.

Le nombre de spectateurs et de participants aux diverses manifestations sportives est en augmentation par rapport à 2021 mais reste 60 % plus faible qu'en 2019.

Le nombre d'adhérents à la salle de boxe est en légère progression avec 158 abonnés au 31 décembre 2022 contre 118 en 2020.

Les tennis de Mériadeck permettent d'accueillir trois types d'activités : tennis, badminton et tennis de table.

La fréquentation grand public de cet équipement, qui avait été largement impactée par les restrictions liées à la crise de la Covid-19, (contraintes horaires, fermetures des vestiaires) retrouve son niveau normal.

L'activité scolaire qui avait été très réduite en 2021 connaît une très forte hausse de 67 % par rapport à 2019.

L'Union Saint Bruno dispose conventionnellement de deux terrains de tennis et organise chaque année son tournoi de tennis pendant les vacances de février. Le tournoi n'a pas pu avoir lieu en 2022 en raison de problème d'étanchéité du bâtiment pouvant donner lieu à des flaques sur les terrains en cas de pluie (la responsabilité de l'entretien du bâtiment incombe à la Ville).

L'année 2022 représente une année hors norme pour le bowling de Mériadeck. En effet, le nombre de parties jouées par le grand public est de plus de 200 000 soit 50 % de plus qu'en 2019 et 2018.

La fréquentation par les clubs retrouve son niveau de 2019 avec près de 18 000 parties jouées. Le bowling est essentiellement fréquenté par des établissements secondaires privés. L'accueil de scolaires est en hausse avec 2 824 parties jouées contre 2 028 en 2021. Elle dépasse de 2,5 % la fréquentation de 2019 mais n'atteint pas le niveau de 2018.

II. Entretien des bâtiments et des équipements

Des travaux de mise en sécurité sont réalisés par la ville de Bordeaux ainsi que par le délégataire, la SNC SBSL - Axel Vega, en fonction des besoins et des disponibilités budgétaires. En 2022, la ville de Bordeaux a réalisé des travaux sur l'ensemble des équipements de la Délégation. Ils portent notamment sur la réfection de l'étanchéité du parking de la patinoire, la vérification et le resserrage des boulons de la toiture du stadium vélodrome

Depuis le début de l'exécution du contrat, le délégataire a investi 689 088 € dont 672 159 € au titre de biens de retours ou de reprise. Il a dépassé son engagement contractuel de 669 500 €.

Dans le cadre des travaux de GER réalisés par le délégataire, SBSL – Axel Vega a réalisé pour 14 690,83 € de renouvellement de matériel et/ou de gros entretien de renouvellement.

Apprécié de manière cumulée depuis la date de début d'exécution du contrat, SBSL - Axel Véga, l'engagement contractuel de travaux de GER pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 et 2022 est de 192 950 €. Le délégataire ayant réalisé 203 578,27 € de travaux, il a dépassé son engagement contractuel de 10 628,27 €.

SBSL- Axel Véga et la ville de Bordeaux portent une attention particulière à la gestion optimale des bâtiments et des fluides.

Ainsi, tout au long de la délégation, les installations ont été améliorées de manières à amoindrir

les consommations énergétiques. L'un des exemples concerne l'éclairage dont le passage en led a notamment permis de réduire les consommations électriques de la patinoire de 10 % et de 70 % au tennis de Mériadeck entre 2018 et 2022.

Afin de veiller au bon entretien des équipements, le délégataire a recours à des contrats de maintenance préventive et curative des installations. Ces derniers portent sur les vérifications des équipements ainsi que sur les travaux de réparation et d'entretien spécifiques.

Dans le cadre de ses missions de maintenance et d'entretiens techniques, SBSL – Axel Vega a supporté des charges d'exploitation pour 282 808€ contre 221 597 € sur 2021. L'engagement contractuel a été dépassé de 16 340 €.

De manière générale, le délégataire a porté une attention particulière au développement durable à travers, comme indiqué précédemment, la gestion des bâtiments mais également par la mise en place d'actions concrètes auprès du personnel telles qu'une sensibilisation à une limitation des impressions papiers, ou l'installation de fontaines à eau.

III. Gestion du personnel

Concernant le personnel, l'effectif permanent de SBSL – Axel Vega au 31 décembre 2022 augmente, comptabilisant de trente-huit salariés contre trente-six en 2021.

Au cours de l'année 2022 le délégataire a continué de mener une politique de recrutement en faveur de l'insertion professionnelle. Ainsi, il a reconduit les contrats avec la société d'insertion pour les prestations de nettoyage à la patinoire et au stadium/vélodrome.

De plus, Axel Vega compte 3 employées ayant une reconnaissance RQTH au sein de son effectif.

Le total des heures réalisées depuis le début de l'exécution du contrat par du personnel en insertion professionnelle s'élève à 17 105,64 heures. L'objectif contractuel sur la durée totale de la Délégation est de 15 150,00 heures.

Il faut noter que le dernier état transmis de la part du PLIE de Bordeaux est en date du 31/12/2020. Ainsi, le délégataire a, de fait, largement dépassé son objectif contractuel.

D'après le tableau fourni par le délégataire, le personnel de la SAS SBSL-Axel Vega a bénéficié en 2022 de 161 heures de formation contre 347 en 2021.

Elles portent notamment sur des formations en hygiène et sécurité, management et recyclage métier. Deux contrats d'apprentissage ont été conclus en 2022.

IV. Analyse financière

Le chiffre d'affaires de la délégation atteint en 2022 un niveau exceptionnel jamais atteint par le contrat. Non seulement l'activité est en forte hausse, mais elle dégage une marge d'exploitation encore plus importante grâce à une maîtrise des coûts au niveau d'avant crise.

Le résultat net (722 k€) est exceptionnel. Il dépasse ainsi le niveau des années précédentes et les années pré-covid, ainsi que le prévisionnel. Les résultats dégagés par les différents équipements retrouvent leur proportion d'avant crise. Le stadium vélodrome, en souffrance, ne représente plus que 0,3% du résultat total.

En matière d'investissement, le délégataire a respecté ses engagements contractuels.

L'exploitant témoigne enfin d'un niveau de solvabilité et de liquidité qui n'appellent pas d'inquiétude particulière.

Pour votre complète information, un rapport détaillé réalisé par les services de la ville de Bordeaux composé d'une partie opérationnelle et d'une partie financière, ainsi que le rapport annuel 2022 du Délégataire sont annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 30 janvier 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Mathieu HAZOUARD